



## Propriété après séparation

-----  
Par Eric1957

Bonjour,

Ma fille vient de se séparer de son compagnon et de quitter le domicile.

C'est une maison individuelle achetée en commun et dont le crédit n'est pas encore entièrement remboursé.

Son ex-compagnon habite actuellement cette maison qu'il refuse de mettre en vente et exige que ma fille continue de rembourser la moitié du crédit en cours alors qu'elle n'y habite plus.

Quelle solution existe t'il pour qu'elle cesse de payer cette maison, sachant qu'elle ne demande aucune soulte si son ex la conserve.

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par ESP

Bonjour

Juridiquement, même si elle a quitté le domicile, elle est coemprunteuse et en indivision, elle doit prendre sa part.

Mais celui qui habite doit payer une indemnité d'occupation à l'autre .

Les 2 peuvent aussi se compenser et s'il n'y a pas entente, cela devra passer par une décision de justice, donc avec un avocat.